

ODJ 2. Démission d'un membre du Conseil de l'action sociale.
Remplacement.

M. Cools précise que le groupe Uccle en avant s'abstiendra sur le point relatif à la prise d'acte de la démission de Mme Moens de Fernig de son mandat de membre du Conseil de l'action sociale, en raison du caractère injustifié du recours à l'urgence.

En effet, étant donné que l'intéressée a notifié sa démission le 10 septembre dernier, il était tout à fait possible d'inscrire ce point selon la procédure normale, sans solliciter l'urgence.

Il arrive d'ailleurs trop souvent au cours de cette mandature que l'urgence soit demandée alors qu'il eût été possible de l'éviter.

M. Cools invite le Collège à faire preuve d'une plus grande rigueur en ce domaine.

M. le Bourgmestre répond que le Collège a entendu la remarque de M. Cools et veillera à éviter ce type de désagrément à l'avenir.

ODJ 17. Programme d'Actions Climat. Assemblée citoyenne pour le Climat (ACC). Approbation du règlement.

Mme l'Echevine De Brouwer précise que le programme comporte un maximum de 15 actions, dont la moitié sera déterminée par le Conseil sur proposition du Collège.

Le Collège a intégré la demande de transparence, souhaitée par les citoyens et les conseillers communaux. Chaque groupe politique pourra mandater un représentant pour observer le tirage au sort, et ce à chaque séance.

L'article 3 a fait l'objet d'une réécriture, suite aux demandes de la commission, et les procès-verbaux de chaque assemblée seront envoyés aux membres du Conseil communal.

Le Conseil communal a voté à l'unanimité une série de motions déclarant l'urgence climatique et environnementale, affirmant la volonté de lutter contre le dérèglement climatique et d'opter pour la politique du « zéro plastique ».

L'objectif visé est la neutralité carbone à l'horizon 2050, ce qui implique comme étape intermédiaire la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Pour atteindre cet objectif, il faut un plan d'action volontariste et concret, qui s'inscrive dans la continuité des trente actions l'Agenda 21, dont il faudra déterminer celles qui ne sont pas susceptibles de décarboner la commune.

Ce processus s'inscrit aussi dans la dynamique du programme Iris 21, dont l'expertise s'avérera particulièrement précieuse.

Plusieurs balises ont été fixées en commission afin que toutes les propositions demeurent ancrées dans la réalité communale.

M. Cools émet des réserves à l'égard de cette assemblée citoyenne qui, selon lui, donne un coup de canif à la démocratie représentative.

Il craint que cette participation citoyenne ne soit que de la poudre aux yeux, à l'instar de la convention climat en France, dont pratiquement aucune proposition n'a été mise en œuvre.

L'assemblée sera composée d'une trentaine de citoyens, dont une vingtaine, parmi 400 tirés au sort, aura accepté de participer aux travaux.

Selon M. Cools, l'élaboration de l'Agenda 21 en 2008 et 2009 a donné lieu à une participation citoyenne plus authentique.

Il y avait eu alors deux forums, l'un pour l'ouverture et l'autre pour la fermeture, auxquels tout le monde pouvait participer, ainsi que 11 ateliers constitués de panels représentatifs de la population et sans mandataire.

M. Cools a été assez inquiet en apprenant en commission, de la part de Mme l'Echevine De Brouwer, que les travaux des citoyens au sein de cette assemblée citoyenne allaient être encadrés par un bureau d'études et un fonctionnaire de son département.

Quoique des inflexions aient été données depuis lors, M. Cools redoute que l'Agenda 21 ne passe à la trappe, alors que selon lui, un plan d'action climat digne de ce nom doit reposer sur une actualisation de l'Agenda 21.

Celui-ci fixait 103 objectifs relatifs au développement durable en général, dont une cinquantaine concernait le bilan carbone.

Avant de constituer des assemblées, il serait plus opportun d'évaluer où en est la réalisation de ces objectifs. Et on peut tenir le même discours quant à la nécessité d'évaluer les mesures prises par les autres niveaux de pouvoir, comme par

exemple l'intégration du territoire régional en zone de basse émission, décidée par Mme Fremault lorsqu'elle était Ministre de l'Environnement.

Il aurait fallu procéder à ces évaluations tout en invitant les citoyens à formuler leurs suggestions sans la moindre restriction.

En dépit de ses réticences à l'égard de la méthode adoptée, le groupe Uccle en avant votera ce point mais souhaite que ce débat figure au procès-verbal.

Mme Delvoye estime qu'il faut trouver un équilibre entre démocratie représentative et démocratie participative.

L'Agenda 21 présente de nombreuses qualités mais demeurerait un gigantesque catalogue de bonnes intentions si l'on ne décide pas de commencer quelque part, et le Collège a entrepris cette concrétisation par le biais d'une assemblée citoyenne.

Mme Delvoye était réservée à l'égard de la version initiale du projet et sait gré au Collège et à Mme l'Echevine De Brouwer d'en avoir modifié le texte pour tenir compte des remarques émises.

Mme Margaux signale que le groupe Défi partage les préoccupations de la majorité en matière de climat.

Elle remercie Mme l'Echevine De Brouwer d'avoir adapté son texte.

Néanmoins, celui-ci n'est pas entièrement satisfaisant, étant donné que les conseillers communaux participent au choix des citoyens mais non au processus lui-même.

Le groupe Défi votera donc contre ce point, en dépit des améliorations du texte, car il refuse d'approuver une assemblée dont les conseillers communaux sont exclus.

M. Desmet comprend les inquiétudes de M. Cools par rapport à l'Agenda 21, sans pour autant les partager.

D'ailleurs, en dehors des deux présentations de l'Agenda 21 effectuées en 2014 et 2017, le Conseil communal n'a guère eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet.

En réalité, les avancées issues de l'Agenda 21 ne sont pas du tout abandonnées, et ce d'autant plus qu'on peut compter sur le soutien, notamment financier, assuré par Bruxelles-Environnement et la Région.

M. Desmet comprend aussi qu'il puisse y avoir des inquiétudes par rapport au tirage au sort, vu qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement qui n'a pas encore été expérimenté à Uccle.

M. Desmet accorde toute sa confiance au Collège pour ce recentrage sur l'urgence climatique.

Mme El Fassi précise que le groupe socialiste est très soucieux du climat mais partage les inquiétudes exprimées par les groupes Uccle en avant et Défi.

Mme El Fassi a l'impression que mandataires politiques ont une fâcheuse tendance à se défaire de leurs propres responsabilités en matière climatique en reportant le fardeau de manière inconsidérée sur les citoyens. La création d'une assemblée parallèle, en marge du Conseil communal, risque de poser des problèmes.

Le groupe socialiste optera donc pour l'abstention sur ce point.

Mme Lederman-Bucquet émet certaines réserves à l'égard du rôle dévolu aux bureaux d'études, qui pourraient, selon elle, fausser les résultats.

M. Godefroid estime que la pratique du tirage au sort, dont il a pu voir la mise en œuvre dans le cadre d'initiatives prises par le Parlement bruxellois, permet de réconcilier les citoyens avec la vie politique.

Mme l'Echevine De Brouwer estime que le processus développé en France est un contre-exemple des véritables intentions du Collège.

La pratique du tirage au sort permet de toucher des citoyens qui ne participent pas aux processus délibératifs mis en œuvre par ailleurs.

D'autre part, les rencontres citoyennes initiées par Mme l'Echevine Ledan et décentralisées dans les quartiers abordent aussi la problématique du climat. Et il en est de même des états généraux en cours.

L'assemblée citoyenne dont on débat ici est donc un outil parmi d'autres pour développer la participation.

2019 servira d'année de référence pour l'évaluation du bilan carboné, vu que les données de 2020 sont biaisées par l'impact de la crise sanitaire.

Il n'y a pas lieu de redouter un encadrement trop directif par le bureau d'études, vu que la coordinatrice sera présente à toutes les réunions de l'assemblée, que le comité de pilotage de Mme l'Echevin Delwart prêtera son concours, que les services communaux pourront être sollicités.

M. Cools signale à M. Godefroid que les expériences en matière de tirage au sort menées au Parlement bruxellois ou au Parlement de la Communauté germanophone ont donné lieu à un long débat entre majorité et opposition et ne sont pas comparables au processus dont il est question ici.

Et comme l'a souligné justement Mme El Fassi, la participation citoyenne est là pour éclairer la représentation politique et non pour se substituer à elle.

M. le Bourgmestre réfute l'argument selon lequel un tel processus participatif serait une marotte d'écologistes vu qu'en France, de nombreuses mairies de droite l'ont mis en œuvre avec bonheur.